

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2023-053

Objet : Pôle Enfance Jeunesse – formation sur la gestion des émotions et la gestion des conflits chez les enfants – convention avec Créor Conseil

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

Considérant

- la nécessité d'accompagner les équipes encadrantes avec la mise en place de conférences participatives et de formations abordant des thématiques actuelles dans l'accueil quotidien des enfants,
- la convention soumise par Créor Conseil faisant état des modalités de mise en œuvre d'une conférence participative et de la formation proposée (nombre de participants, conditions matérielles, lieu d'intervention),

DECIDE

Article 1^{er} : de signer avec Créor Conseil, une convention pour la mise en place d'une conférence participative, mardi 21 novembre 2023 à Etueffont et deux journées de formation à destination de 16 professionnels de la petite enfance et de l'enfance, mercredis 6 et 13 décembre 2023 à Etueffont,

Article 2 : de verser à Créor Conseil, la somme de 350,00 € TTC correspondant à la conférence participative et la somme de 900,00 € TTC correspondant aux deux journées de formation soit un montant total de 1 250,00 € TTC,

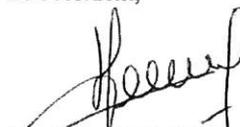
Article 3 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Etueffont, le 5 octobre 2023,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER

